



## Les réalisations et les faits marquants de l'APD de 2006 à 2010.

C'est en **décembre 2005** que sont déposés les statuts de l'**Association Perspectives Dentaires** : L'Association Perspectives Dentaires se propose d'être un lieu de réflexion, d'échanges et de confrontations. Elle se donne comme but de créer une force de proposition indépendante afin d'offrir des solutions permettant de mettre en concordance les capacités professionnelles des Prothésistes Dentaires avec l'avenir du système dentaire français et européen.

- **Composition du bureau (2009) : voir annexe 1**

**Le 19 avril 2006** : est envoyée la **1 ère Newsletter de l'APD**. Nous sommes novateurs en ce domaine. **Le site Internet de l'APD** commence à avoir un bon référencement sur le net, et les visites progressent régulièrement. Les informations sur le site Internet sont notre priorité. En 2006 nous relayons la pétition de l'UNPPD qui continue de nous ignorer. Son Président G.Corsi est invité aux 1 ères Rencontres de l'APD et ne daigne pas nous répondre.

**En juin 2006** : ouverture de la rubrique **Forum et Forum importation** sur le site internet de l'APD. On ne peut construire un avenir stable pour notre profession que si l'anarchie concernant les importations de prothèses dentaires est maîtrisée. Notre vocation n'est pas de lutter constamment contre un fait de société (plus que d'une nécessité dans notre cas) mais de dénoncer les dérives tant sanitaires qu'anti-déontologiquement commerciale observées particulièrement en France Le **député Jean Grenet** intervient pour relayer nos propositions.

**Septembre 2006** : Réunions de travail sur l'avenir de l'APD ,sur sa politique, ses choix de partenaires et ses futurs actions (sur 4ans) avec M .Cavaillez, JJ Miller, B. Soumier, C .Message, C. Landez, B. Giordano,M. Isoart, M. Goldberg.

**Janvier 2007** : Les **2RAPD** sont l'occasion de parler du **droit des patients**, sujet d'une conférence de **Maître Nicolas Message**, notre consultant, et dont l'importance fut d'actualité en 2009. **Le Docteur Pierre Travert**, responsable du secteur dentaire de **Santéclair** anticipa les sujets qui ont marqué la loi HPST et **Michel Goldberg, professeur à l'Université Paris V** illustra ce qui sera l'exercice dentaire de demain au regard de **la recherche en Odontologie** dont il est l'un des mieux informés. **Georges Bourrelly, Serge Grynfas Prothésistes Dentaires** nous ont commenté la technologie CFAO d'aujourd'hui et de demain.. **JJ Miller** évoqua l'utilisation future de l'**empreinte numérique** et de son utilisation possible par le prothésiste Dentaire .Enfin une **sensibilisation aux problèmes environnementaux** (Eléonore **Sanson** Conseiller environnemental CMA94) avec une législation ignorée par une majorité de prothésistes, permettra de faire le point sur nos obligations. On ne pouvait faire mieux dans **la réflexion sur l'avenir du système dentaire en France**, Si les conférences Cad

Cam sont plus porteuses attirants plus de participants, notre vocation est aussi importante, complémentaire, mais peut être moins connue, ni appréciée à sa juste valeur.

**Mars 2007** : AG de l'APD au cours de laquelle **Michel Cavaillez, SG de l'APD** nous fait une analyse des propositions de **modifications de la directive 93/42 UE**, et de celles envoyées par l'APD à l'occasion de la consultation. Nous retrouvons tout cela dans le **décret 2009-482 applicable en mars 2010**. Les participants en auront eu en quelque sorte la primeur.

**Avril 2007** :

**Le Manifeste de l'APD :**

Le Prothésiste Dentaire est un fabricant de dispositifs médicaux particuliers «sur mesure » auxquels il ne peut pas être appliqué une « certification de produit » de type industriel.

**Son savoir-faire de plus en plus technologique se doit d'être reconnu par un Diplôme d'Enseignement supérieur au minimum de Niveau III (Education Nationale).**

Cette évolution est souhaitable tant pour la profession que pour le patient lui-même bénéficiant ainsi **d'une garantie supplémentaire de qualité et de sécurité**

Fabricant de dispositifs médicaux sur mesure pour un patient déterminé, ses responsabilités sont reconnues en particulier sur le plan juridique en matière de conception et de réalisation technique.

Corrélativement, il importe donc que **le Prothésiste Dentaire soit reconnu en tant que tel dans le Code de Santé publique**, sans pour cela abandonner la promotion sociale réalisée par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Aussi il est urgent que tous **les documents de traçabilité des matériaux soient remis au patient** conformément à l'obligation d'information qui incombe aux professionnels médicaux. Il en va **plus** particulièrement de **la copie de la facture du prothésiste dentaire mentionnant l'origine de fabrication des prothèses dentaires.**

Enfin dans le contexte actuel de réduction des coûts supportés par les organismes français de Sécurité Sociale et de tentative de maintien des emplois techniques et technologiques en France, il convient de **supprimer le remboursement par la France des prothèses dentaires fabriquées en dehors de l'UE**, dans des conditions techniques dont nous ignorons les garanties de pérennité et de qualité des matériaux utilisés et transformés. (Juillet 2007)

**2 ans et demi après, on peut constater que nous avons raison d'écrire et de diffuser tous azimuts ce Manifeste, à notre profession, aux Ministères, mais également à tous les députés et sénateurs. Un travail de terrain et de satisfaction au regard des résultats et des espérances dégagées. Nous aurons à persévérer dans nos actions, car nous sommes loin d'avoir tout abouti.**

**Septembre 2007** : lancement de **PDF-Info** qui suscite des controverses violentes au sein de l'UNPPD, voire de notre profession. L'UPPD Normandie est exclue de l'UNPPD. Notre connaissance des dossiers et des hommes nous incite à pencher du côté de PY Besse qui a depuis montré sa maîtrise des dossiers, sa volonté, son dynamisme et ses capacités à remuer notre profession telle que nous le concevons. C'est aussi grâce à lui que les choses ont réellement bougé depuis. L'échange d'informations est constant donc favorable à toutes réflexions, et certains de nos textes sont publiés dans PDF-INFO ce qui permet l'information à tous les prothésistes dentaires français.

**Janvier 2008** : édito de l'APD : proposition d'**Etats Généraux des Prothésistes Dentaires**

**Février, mars 2008** : Audience au **Ministère de la Santé** concernant le Manifeste de l'APD. Diverses questions écrites sont posées par les députés suite à l'intervention de l'APD et de ses adhérents.

**4 Avril 2008** : **Michel Cavaillez** expose son projet de « **Dento-Prothésiste** » à l'AG de l'APD: une vision d'un exercice non obligatoire de notre profession, mais répondant à la

demande que seront obligés de constater les pouvoirs publics dans les prochaines années en exerçant complètement nos capacités professionnelles.

**Mai 2008** : Election de **Maurice Dauvois à la Présidence de l'UNPPD**. Les relations vont devenir normales. La revue RFPD continue de nous ignorer.

**Juillet 2008**: Annonce des **Etats Généraux de la prothèse dentaire à Deauville pour janvier 2009 par PY Besse. L'APD décide d'y apporter tout son concours.**

**Didier Vallon**, Président de la commission de l'enseignement de l'UNPPD annonce dans RFPD un changement important concernant les **diplômes de notre profession**.

**18 Septembre 2008** : Le Président de l'APD, **JJ Miller** participe aux **1ères Assises de la Santé Dentaire** organisées par l'UJCD. *Tous les représentants du « monde dentaire »* sont présents. L'absence des Prothésistes Dentaires est remarquée sur des **sujets touchant leur avenir**. C'est un peu lamentable au vu des participants.

**Le Président de l'APD**, à la tribune, défend la fabrication des prothèses dentaires en France, et expose les méfaits de la mondialisation dans notre secteur d'activité et ses doutes dus à l'absence de contrôles des fabrications. JJ Miller est spécialement filmé pour « envoyé spécial » (A2) durant les débats. D'autres contacts ultérieurs avec le journaliste permettront d'approfondir les sujets concernant cette émission en collaboration avec PY Besse. **Les 36 000 dentistes de France recevront le dvd de ces débats.**

**Septembre 2008** : Intervention de **Maître Nicolas Message**, consultant de l'APD, qui a défendu notre position au **Ministère de l'économie** à Bercy pour le régime de TVA applicable en cas de sous-traitance de prothèses dentaires UE et hors UE.

C'était aussi la reconnaissance de la notion de fabricant plus avantageuse au moment de la cession d'entreprise, face à celle de prestataire de service.

**Octobre 2008** : réunion à l'UNPPD avec la **commission de l'enseignement** (Laurent Munerot, Didier Vallon) sur la rénovation de la filière prothèse dentaire. Cela correspond au Manifeste de l'APD (avril 2007)

**Novembre 2008** : **Claude Landez** ami de l'APD nous quitte en laissant « **Trans Africa Association** » veuve, Sa générosité et son parcours professionnel resteront dans la mémoire de ceux qui l'ont connu. Peu de gens pourront lui ressembler.

**25 Novembre 2008** : L'APD est la première à vous annoncer le vote en commission mixte paritaire de l'article 50 bis de loi légalisant « **l'indication du prix de revente des dispositifs médicaux dans le devis établis par les médecins et les chirurgiens-dentistes** » Nous tenons cette information d'un parlementaire qui nous la communique immédiatement.

Cet article fut considéré comme un amendement cavalier par le conseil constitutionnel. Il réapparaîtra dans la loi HPST en juin 2009.

**L'année 2009** fut marquée par une actualité médiatique concernant les prothèses dentaires comme jamais nous n'en avons connue. Vous trouverez sur le site de l'APD et sur celui de PDF-Info l'ensemble des informations délivrées au public. Les actions incontestables de PY Besse (UPPD Normandie) mais aussi de Maurice Dauvois (UNPPD) furent prépondérantes afin de parvenir à un texte de loi instaurant la transparence tarifaire prothétique au niveau du

devis remis au patient. **Cela ne suffit pas**, mais cette loi nous ouvre un boulevard concernant la maîtrise de la gestion de nos laboratoires dans l'avenir. Il s'agit aussi de ne pas relâcher la pression et de persévérer obstinément vers nos buts. **L'APD** fut omniprésente et consultée régulièrement, car nous sommes présentés comme un **organisme indépendant**. Nous ne pouvons citer toutes les personnes qui ont également participé à ce formidable bouleversement. Nous les connaissons et nous les remercions.

L'année 2009 débuta donc en fanfare par :

**9-10 janvier 2009 : Les Etats Généraux de la Prothèse Dentaire à Deauville** organisées par l'UPPD Normandie furent une réussite incontestable par :

- La valeur exceptionnelle des interventions
- Le nombre de participants
- La compétence des intervenants
- La qualité des conférenciers
- L'innovation d'un concept rassembleur
- L'ambition que se donne la motion de clôture

### **MOTION DE CLOTURE des ETATS GENERAUX DE LA PROTHESE DENTAIRE**

Réunis en 1ers Etats généraux de la prothèse dentaire le 9 janvier 2009, les représentants des Prothésistes Dentaires constatent la dégradation constante des conditions d'exercice et d'installation des Prothésistes Dentaires en France, alors que leur activité et leurs produits sont au cœur d'une problématique de santé publique. Face à ces risques qui menacent l'avenir de notre profession et la qualité des prothèses dentaires délivrées aux patients, nous exigeons du *gouvernement un projet de loi soumis au Parlement* et contenant :

1 – **La dissociation entre actes cliniques et fabrication dentaire** dans une nouvelle nomenclature correspondant à la transparence demandée par le Conseil National de la Consommation, certains assureurs et mutuelles complémentaires en adéquation avec les pratiques inhérentes à toutes les autres professions médicales au sein de l'Union Européenne. De façon à ce qu'également nous puissions participer aux discussions tarifaires au sein des commissions ad hoc.

2- **La traçabilité sur l'origine de fabrication et la facture du laboratoire** délivrées au patient.

3- **Le statut professionnel** correspondant aux responsabilités définies par le code de santé publique pour notre profession (livre 2 ème, titre 1er), en tant qu'auxiliaire de santé.

4 – **La formation professionnelle** en rapport avec les exigences de santé et de sécurité énoncées au sein du code de santé publique.

**En outre** : Les Etats Généraux en appellent aux Assemblées parlementaires afin de missionner une *commission d'enquête parlementaire* chargée de faire un rapport sur les *importations de prothèses dentaires fabriquées hors UE* et sur les réels bénéfices et risques sanitaires et économiques pour les patients de ce commerce remboursés par les organismes sociaux.

A Deauville,

le 10 janvier 2009

P.S. L'**Association Perspectives Dentaires** a participé activement à ces Etats Généraux au regard des intervenants que connaissait notre Association, mais aussi dans la rédaction de la motion de clôture.

**Février 2009 « Envoyé Spécial »** sur A2. **PY Besse** fut omniprésent pendant les 3 mois de préparation et de tournage de l'émission. **L'APD** y participa activement et son Président fut filmé à de nombreuses reprises comment tant d'acteurs (dentistes et prothésistes) du secteur dentaire. Si l'émission ne contenta pas forcément tout le monde, c'est 4.600.000 téléspectateurs qui furent informés des problématiques concernant la prothèse dentaire en France. Une série de reportages dans la presse et l'audiovisuel s'ensuivit. L'UNPPD regretta

de ne pas y être apparue. Parfois « être représentatif » n'ouvre pas toutes les portes. Le **vice-Président de l'APD, Bernard Soumier**, participa à de nombreux entretiens avec les médias dans l'ombre, mais avec une réelle efficacité.

**Mars 2009** : Nous entamons avec le Syndicat de Normandie et PY Besse un **lobbying** auprès des sénateurs et des députés en vue de la **loi HPST** dont les discussions parlementaires sont prévues dans les mois suivants.

L'**AG de l'APD** voit la participation d'**André Belhouli** sur le sujet de la sécurité sanitaire évoquée dans divers médias. **PY Besse** intervint sur les dessous d'envoyé spécial et **Michel Cavaille** sur le futur guide d'application de l'AFSSAPS. **Laurent Munerot** représentait Maurice Dauvois Président de l'UNPPD, et ses interventions appréciés.

**Avril 2009** : Nous dénonçons dans un édito les propos de la Ministre de la Santé affirmant une sécurité sanitaire sans faille en France malgré les propos de l'AFSSAPS de février 2009 reproduits sur le site de l'APD.

**4 juin 2009** : Le Président de l'APD avertit Maurice Dauvois, sur les dangers d'une fusion entre la CSPD (région Paris) et l'USPPDRP (région Versailles) . Le Président de la CSPD est un retraité (G. Corsi), le trésorier aussi (S.Sallet), et le seul membre (A. Palayan) est mort .. Le Président de l'UNPPD passe en force et RFPD proclame la fusion, sans fondement juridique et une seule voix pour .Espérons que la raison l'emportera et que les clefs de la CSPD seront rendues après 10ans de gestion désastreuse aux seuls ayants droit.

**16 Juin 2009** : à **17h30** l'APD annonçait avant tout le monde, par newsletter le vote de la commission paritaire mixte sur la transparence tarifaire. Ce scoop confirmait nos actions sur le terrain, parfois méconnues, mais souvent efficaces. Le vote de l'article 57 de la Loi HPST est l'œuvre des parlementaires et plus particulièrement de la commission des affaires sociales du Sénat, présidée par le sénateur **Nicolas About**. C'est bien l'action conjuguée et solidaire de **l'UNPPD, de l'UPPD Normandie et de l'APD** qui a permis cette formidable avancée professionnelle.

**Juillet 2009** : Le conseil Constitutionnel ne censure pas l'article 57 de la loi HPST. La loi est promulguée.

**Juin 2009** : l'APD se réunit au sein de la **CMA94** afin d'étudier une étude de faisabilité sur une **Charte Qualité fabrication française** pour les prothésistes dentaires intégrée dans la charte qualité de la CRMA Ile de France. PY Besse se joint aux travaux du bureau de l'APD. **En septembre l'étude finie sera présentée au Président de l'UNPPD qui l'approuvera**. Le bureau des présidents de CMA de la région IDF sera plus circonspect et fera trainer la réalisation qui pourtant serait exportable à tous les départements français. Une bonne idée n'est jamais comprise assez vite par les décideurs. (L'APD est née justement pour « forcer » à la réflexion. Il y a urgence pour ce projet et en mars 2010 nous attendons toujours l'accord demandé entre le Président de l'UNPPD et celui de la CRMA idf. Nous commençons à douter de la bonne volonté des responsables.)

**Septembre 2009** : Réunion à Caen sous l'impulsion de l'**UPPD Normandie**. Il est décidé de la création de la **FIPP DENTAIRE**. Nous en avons rêvé et cette fédération se réalise. L'APD y apportera son concours comme membre fondateur. Les ambitions sont importantes. Il faudra plusieurs années pour les réaliser. Nous ne devons pas échouer.

### **Septembre 2009 :**

**Audience au Ministère de la Santé sur la transparence tarifaire.** La transparence des informations ne suit pas quant aux éventuels décrets d'application. Nous déposons nos dossiers concernant l'avenir de notre profession et leur faisabilité.

**Octobre 2009 : PDF Info** annonce officiellement la création de la **FIPPDENTAIRE Technologie Dentaire** édite un numéro spécial sur les 25ans de lutte et l'analyse de la loi HPST sur l'indication du coût d'achat des prothèses dentaires dans le devis remis au patient. L'APD participa à ce numéro le plus informatif sur le sujet à la date d'octobre 2009.

**Novembre 2009 : « service public »,** l'émission de **France Inter animée par Isabelle Giordano** reçoit **Alain Guillaume** rédacteur en chef de **Technologie Dentaire**. Une newsletter de l'APD vous annonçait cette émission. Nous essayons de vous informer immédiatement des évènements dès que nous en avons connaissance. L'APD y fut aussi présente dans sa préparation. La prestation d'Alain Guillaume d'immissant dans le débat politique et professionnel fut exemplaire. Les gestes de remerciements sont plutôt rares dans notre profession !!! Merci Alain, pour nous.

**Novembre 2009 :** Réunion de travail avec **Maître Nicolas Message**, consultant de l'APD sur divers dossiers en cours concernant des **adhérents de l'Association Perspectives Dentaires**, sur le droit des patients à l'information, et sur la loi anti-cadeaux. Etude des statuts de la FIPPDENTAIRE.

**1Décembre 2009 :** L'APD siège au **Conseil National de la Consommation**, en présence de tout le secteur dentaire, des consommateurs, des mutuelles et assurances. **JJ Miller** prend la parole pour se réjouir que la transparence tarifaire envers le patient soit enfin une réalité dans la loi. (Application contestée par l'ensemble des syndicats dentaires et du Conseil de l'Ordre.) JJ Miller émet le souhait que ce soit la **facture du laboratoire** qui soit remise au patient, vu les remises et ristournes de tous genres sévissant dans le dentaire, et la non-transparence de l'origine de fabrication.

### **Décembre 2009 :**

« **A chacun son métier, à chacun sa facture** » l'édito de **Bernard Soumier**, vice-président de l'APD et le vote avec une participation exceptionnelle au sondage (**65% favorable**) feront que nous constaterons les plus importantes connexions sur le site de l'APD depuis 2005 (Plus de 2000/semaine)

**Le bureau de l'APD décide d'envoyer une newsletter spécifique aux seuls adhérents, au moins bimensuellement, et en fonction de l'actualité,** et de réduire l'information délivrée sur le site de l'APD. Il est décidé de garder notre indépendance et de refuser toutes publicités en 2010, tout en maintenant une cotisation la plus basse de tout le secteur dentaire.